

PAR

M. B. PARENT

MONTREAL, 1897.

PREFACE.

[redacted] été préparé spécialement pour [redacted] J'ai voulu cependant y ajou- [redacted] ments pour le mettre à la portée du lecteur ordinaire.

Nous avons besoin, ici au Canada, d'un ouvrage traitant de toutes les principales doctrines de l'Eglise romaine, peu dispendieux, et surtout exempt de ces termes blessants qui rebutent le lecteur catholique.

Si ce triple but a été atteint, le lecteur en jugera.

Je remercie les amis, MM. les pasteurs Lafleur, Therrien et Massé, qui ont lu mes manuscrits, et dont les remarques m'ont été très utiles.

M. B, PARENT.



ELEMENTS DE CONTROVERSE

L'AUTORITE EN MA[redacted]

I

Le premier instrument d[redacted] servir en cherchant la vérit[redacted], c'est la *raison* ou le *bon sens*.

La raison paurra nous dire, par exemple, si une chose peut-être vraie et fausse en même temps, si une idole peut avoir des attributs divins, et des faits de ce genre-là.

Mais elle n'est pas suffisante toute seule dans des domaines comme celui de l'histoire. Elle ne peut pas nous dire, sans s'appuyer sur des faits extérieurs, si Jésus est mort sur le Calvaire.

II

Nous avons en nous-mêmes un autre instrument pour nous guider dans la recherche de la vérité ; savoir : la *Conscience*.

Celle-ci aussi, tout en nous révélant un grand nombre de principes moraux et religieux, est incompétente toute seule dans les domaines de la nature extérieure et de l'histoire.

La raison et la conscience étant incompétentes dans les mêmes sphères, elles ne sauraient se compléter mutuellement de manière à devenir infaillibles une fois réunies.

III

Il faut donc à ces deux instruments un point d'appui en dehors d'eux-mêmes, il faut un *guide* ou une *autorité*.

Parmi les autorités religieuses qui se présentent, nous trouvons d'abord *l'Eglise*.

1o. Remarquons que pour accepter l'autorité d'une Eglise quelconque, il faut savoir si elle est l'Eglise de Jésus-Christ. Pour prouver qu'elle l'est, il faudra déjà une certaine autorité. Ceux donc qui diminuent autant que possible la valeur de la raison et l'autorité de l'Ecriture sainte auront de la peine à sortir d'ici.

2o. Les catholiques romains acceptent comme infaillible l'autorité de l'Eglise (de leur église cela va sans dire). Pourtant chez eux ce n'est plus en réalité l'Eglise qui décide les questions. Depuis plusieurs siècles c'était le haut clergé assemblé en concile ; depuis 1870, c'est un seul homme, le pape dans le choix duquel des millions de fidè-

les, pieux et instruits, prêtres et laïques, n'ont pas un mot à dire.

3o. Même en laissant l'Eglise comme telle, *assemblée des fidèles*, régler les [redacted]
pas avoir un verdict infa[redacted]
individu qui la compose [redacted]
tromper. Si les parties so[redacted]
l'être aussi.

Jésus a bien dit : Math. XVIII. 17 : " S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit comme un païen et un républicain." Mais le contexte montre clairement qu'il s'agit ici d'un cas de discipline à exercer par l'Eglise locale, et non de la proclamation d'une doctrine universelle. Un cas du reste, où le tort du condamné est évident.

Les passages comme : " Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle," (Matt. XVI, 18,) et : " L'Eglise est la colonne et l'appui de la vérité." (1 Tim III, 15,) disent assez clairement que l'Eglise ne mourra jamais ; et que les chrétiens soutiennent la vérité de leurs paroles aussi bien que de leurs actions ; mais ne disent pas qu'une assemblée de chrétiens quelconque puisse décider n'importe quelle question religieuse avec une certitude absolue.

Personne ne nie qu'on doive écouter l'Eglis

quand elle a raison ; et personne ne peut trouver de passage montrant qu'une certaine église a toujours raison.

[illegible] glise où un concile est parfois [illegible] un pape, il faut qu'on se soit [illegible] rt.

[illegible] bain VI, les cardinaux déclarèrent son élection nulle sous prétexte qu'elle avait été faite sous la contrainte populaire.

Mais une Eglise infaillible ne doit pas plus errer sous la contrainte qu'autrement.

IV

On propose aussi comme autorité en matière religieuse la *Tradition.*

Par tradition on entend bien des choses, on la fait quelquefois synonyme d'histoire. Pressé de donner une définition exacte on dit que c'est la Parole de Dieu non écrite. Ce serait des enseignements donnés par Jésus lui-même et par ses apôtres qui n'auraient pas été conservés par écrits comme les autres.

S'ils ont passé de bouche en bouche pendant plusieurs années après la mort des apôtres jusqu'aux premiers Pères apostoliques, par exemple,

ils se sont nécessairement beaucoup altérés. Dans tous les cas, une tradition qui contredirait la Parole écrite, serait nécessairement fausse.

Quand on dit que nous avons [redacted]
dition pour prouver l'authen[redacted]
saints, on fait la tradition syn[redacted]
Alors nous répondons que nou[redacted]
tradition pour ce qu'elle vaut, nous l'acceptons après l'avoir controlée ; nous l'acceptons pour constater un fait et non pour juger des doctrines. Elle devient un témoin à la barre du tribunal ; mais elle n'est pas un juge.

Remarque.—Que les enseignements de Jésus et de ses apôtres aient été d'abord une tradition orale, personne ne le nie, Mais les apôtres étaient là pour la sauvegarder. C'est parce qu'ils ont compris le danger qu'elle aurait couru en leur absence qu'ils l'ont fixée dans des écrits. Nous allons donc à ces écrits comme on irait au testament d'un père, pour contrôler ce qu'il est censé avoir dit.

V

NOUS AVONS POUR REGLE DE FOI L'ECRITURE SAINTE.

Nous savons qu'elle est vraie.

1o. Parce que sur un grand nombre de points

historiques et géographiques, et même à la lumière de notre conscience sur bon nombre de points moraux et religieux, nous l'avons vérifiée.

[redacted] qui l'ont écrite, nous ont [redacted], les choses qu'ils avaient [redacted] Jean I, 1, 2.)

[redacted]vaient aucun intérêt à nous tromper.

En écrivant ou en prêchant ces choses, ils ont rencontré la persécution et finalement la mort, dans la plupart des cas.

4o. Il n'est pas de livre au monde qui respire au même degré l'honnêteté.

Elle est propre à régler les questions religieuses parce qu'elle s'en occupe essentiellement. Dans plusieurs endroits la question : que faut-il faire pour être sauvé ? est posée et résolue.

Elle se déclare elle-même comme juge des enseignements religieux. Esaïe VIII, 20, Jean XII, 48 ; Rom. II, 16 ; Act XVII, 11 etc.

Elle est suffisante, suivant son propre témoignage pour régler ces questions. Ps. XIX, 18 ; Jean V, 39, 2 Tim, III, 15, 17.

Elle est sans contredit la plus grande lumière que l'humanité possède sur toute la question religieuse.

1re *Objection* —L'Ecriture sainte est le livre de l'Eglise ; quiconque l'accepte comme autorité, accepte par là même l'autorité de l'Eglise. Pour être logique il devrait recevoi [illegible] jours et partout.

Réponse I —Quelle que soit [illegible] et son Eglise, on ne peut pas di [illegible] seule et même chose. Jésus-Christ. ce n'est pas l'Eglise. Et tout de suite, les évangiles sont mis hors de cause comme n'étant pas les enseignements de l'Eglise. De plus, ni saint Paul, ni saint Jean, ni saint Pierre et ne sont l'Eglise. C'est une idée toute moderne, que de prendre un homme ou même une classe de croyants, et de dire que c'est l'Eglise.

Puis ces hommes, par le temps où ils ont vécu, par les dons extraordinaires qu'ils ont reçus, occupent une position que nul homme et même nulle classe d'hommes ne peut avoir aujourd'hui.

Réponse II.—Un trésor laissé par une mère qui deviendrait infidèle et déprécierait ce trésor en faveur de son autorité personnelle, ne perdrait en cela rien de sa valeur.

2e *Objection.*—L'autorité en matière de foi ne peut pas être la Bible interprétée par la raison individuelle, parce que :

(a) L'interprétation particulière est défendue, 2 Pierre I, 20.

(b) Cette interprétation conduit à des divisions sans nombre, et par conséquent à l'incertitude. [illegible] est la vérité

[illegible] (a).—On joue sur le double sens du mot [illegible], qui dans le cas présent ne veut pas dire appartenant à un *particulier*, mais veut dire *spécial*. Il s'agit ici non des évangiles, ni des épitres, mais des *prophéties*. Celles-ci ne doivent pas être interprêtées l'une d'une façon, l'autre d'une autre. Aucune d'elle n'a une interprétation à elle, particulière c'est-à-dire spéciale. Ayant été inspirées toutes par le même Esprit, elles doivent s'expliquer toutes suivant les mêmes principes. C'est évidemment la signification du passage, si on regarde au contexte.

Réponse (b).—Les divisions du protestantisme sont le grand cheval de bataille des controversistes romains. Il faut donc une réponse un peu plus longue.

1o. Cette objection est basée sur la croyance erronée que l'homme peut içi-bas posséder une connaissance parfaite de toute la vérité religieuse.

St. Paul, qui pourtant était bien sûr de son salut (2 Tim IV, 7, 8) et sûr de posséder l'essence

de la vérité religieuse, dit aux Corinthiens 1re Epitre, chap. XIII, ver. 12 : " Je connais imparfaitement etc."

2o. Chez les catholiques rom[illegible] des divisions, qui ne sont moin[illegible] parce qu'il y a parmi eux mo[illegible] s'exprimer.

S'ils sont unis en théorie, il ne le sont pas dans la pratique, or la pratique, c'est l'important. Que l'on questionne séparement dix catholiques, pris n'importe où, on n'en verra pas deux qui ont exactement les mêmes convictions sur tous les points

Ensuite d'une époque à l'autre les divergences d'opinions se montrent. Bossuet prêchait contre l'infaillibilité papale avec la sanction de son Eglise, mettant les conciles au-dessus du pape.

Et le pape Sixte IV permettait aux Dominicains de rejeter la doctrine de l'Immaculée Conception.

3o. On veut compter comme protestants des personnes que nous ne pouvons pas accepter comme tels. Et on exagère énormément les divisions qui existent entre ceux qui prennent la Bible seule comme règle de foi et de conduite.

Ils sont d'accord sur tous les points essentiels. Vous trouvez cela en les questionnant.

8o *Objection.*—Si Dieu nous a donné un livre infaillible, il doit aussi nous avoir donné avec lui un interprète infaillible.

[illegible] au fond la même objection que [illegible] une autre forme On peut y [illegible]ment par une réduction à l'ab- [illegible] après nous avoir donné un livre infaillible, doit nous donner un interprète de même nature, il doit encore pour la même raison donner à ceux qui le lisent ou l'écoutent une intelligence infaillible. Si vous ne mettez pas le dernier chaînon à cette chaîne, la vérité court risque de ne pas arriver toute entière. Or ce dernier chaînon n'y est pas.

L'Eglise romaine veut d'un livre infaillible une interprétation infaillible.

Qui est-ce qui interprètera les interprétations ?

Elle est obligée d'en revenir au jugement individuel, et encore par un chemin plus long.

Pour qui admet l'inspiration des Ecritures il est naturel de penser que l'Esprit de Dieu parle avec plus de clarté que l'esprit des hommes. On peut citer bien des exemples où cette clarté brille : ' Dieu à tant aimé le monde qu'il a donné son fils." Jean III, 16 " Venez à moi vous tous qui êtes fatigués, Math. II, 28.

Enfin, avant l'année 1076 aucun catholique n'était obligé de croire à l'infaillibilité de l'Eglise. On était donc joliment protestant alors.

QUELLE EST LA VERITAB[illegible]

I

Nous admettons que la vraie Eglise de Jésus-Christ doit être ancienne, qu'elle doit exister depuis son Fondateur.

Voici les promesses qui lui sont faites : " Les portes de l'enfer (la mort ou l'hadès) ne prévaudront point contre elle(Matt. XVI, 18) " Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles (Math. XXVIII, 20) ; " Elle est la colonne et l'appui de vérité " (1 Tim III, 16).

Ces promesses nous assurent de sa *conservation* ; mais n'impliquent pas qu'elle ne passera point par des phases de souffrances et *d'obscurité.* Les premiers chap. de l'Apoc. nous montrent le danger que court chaque église locale de tomber dans la corruption et l'erreur. L'Eglise universelle n'est que la totalité des églises locales.

Si un catholique niait la possibilité d'une chose semblable, on n'a qu'à lui montrer qu'il pose des

conditions que son église même ne peut pas remplir. Il fallait bien qu'il eût erreur et corruption quand la catholicité a eu trois papes à la fois, et [illegible]s tous les trois, savoir Jean [illegible] et Grégoire XII, en 1414, au [illegible]e.

[illegible]e au bénéfice des promesses de son Chef, sans pourtant que son organisation, ou sa constitution soit toujours dans un état de perfection. Quand l'église de Jerusalem, D'Antioche, d'Alexandrie ou de Rome voyait ses évêques ou pasteurs et ses diacres, sous le feu de la persécution, menés à la mort, ou à la prison, ou prenant le chemin de l'exil, cette église n'était pas morte, les portes de l'enfer ne remportaient pas la victoire, ne l'engloutissaient pas toute entière, Jésus était encore avec les siens, et les quelques membres qui échappaient, était encore " la colonne et l'appui de la vérité."

La signification des promesses étant ainsi expliquée à la lumière du bon sens et de l'histoire. l'Eglise protestante évangélique répond à la condition énoncée plus haut : elle date de son Fondateur. Elle a existé à travers les siècles au sein même des plus profondes ténèbres, de la plus

grande opposition et de l'apostasie du plus grand nombre.

Avant Luther et Calvin, elle était représentée par des hommes comme Claud[illegible] de Lausanne, Pierre Valdo, Je[illegible] clef, etc., et surtout les Vaudo[illegible] remontent aux premiers siècle[illegible]

C'est au moins ce qu'ils prétendent eux-mêmes ; et personne ne devrait le savoir mieux qu'eux.

A toutes les époques, des voix se sont fait entendre contre les innovations anti-évangéliques à Rome. Mais ces voix ont souvent été étouffées dans le sang.

II

La vraie Eglise, dit-on, doit encore posséder *l'unité*.

Si par *unité* on entend l'uniformité des *croyances* chez tous ses membres, cela ne se trouve nulle part, pas même où l'autorité se fait sentir avec le plus de poids.

Nous ajouterons ici, à ce que nous avons dit plus haut, trois considérations :

(a) Certains prêtres disent que les protestants peuvent être sauvés ; d'autres prêchent le con-

traire. Nous pourrions citer nombre de faits de ce genre.

(b) L'Eglise catholique change de position d'époque en époque. Elle défend ce qu'elle per- [illegible]

[illegible]e catholique dit aujourd'hui que [illegible] de l'Eucharistie contient *réellement* [illegible]g de Jésus-Christ, que la *substance* du pain est changée en la *substance* de son corps etc.

Le pape Gélase I qui vivait en 496, écrivant dans l'intérêt de l'Eglise universelle, puisqu'il réfutait deux hérétiques, Eutychès et Nestorius (De duabus naturis) dit : " Le pain et le vin ne cessent pas d'être dans leur *substance* ou dans leur *nature* de pain et de vin. Pour lui l'Eucharistie est *l'image* et la *similitude* du corps et du sang de Christ. (*Imago et similitudo corporis et sanguinis Christi.*)

Et puisque, comme nous l'avons dit plus haut, elle est obligée de permettre que les interprétations autorisées de l'Ecriture soient à leur tour comprises par l'intelligence et approuvées par la conscience individuelles des divergences d'opinion doivent nécessairement se manifester. L'Eglise de Rome n'a pas même l'unité (l'uniformité) dans

les formes de son culte, ni dans sa discipline. Elle permet à des chrétiens qui étaient autrefois de l'Eglise grecque et qui se rattachent à elle aujourd'hui—chrétiens qui comptent plusieurs millions, et que l'on trouve en Autriche, [illegible] en Russie et ailleurs, elle leur permet, d[illegible] communier sous les deux espèces. Leurs [illegible] servent aussi le privilège de se marier. Malgré la liberté qui règne chez les chrétiens évangéliques et malgré l'interprétation individuelle des Ecritures, il y a unité de foi sur tous les dogmes fondamentaux et une unité de sentiment qui se développe à mesure qu'ils se connaissent mieux. Que l'on examine le *Credo* des Presbytériens, des Méthodistes, des Baptistes etc., sur la question de savoir ce qu'il faut faire pour être sauvé : qu'on suive les rapports qu'ils ont entre eux et la réponse sera suffisante. Du reste cette unité absolue de pensée et de pratiques que l'on propose n'a jamais existé dans la chrétienté ni même parmi les apôtres.

III

Nos adversaires répètent que la véritable Eglise doit être *catholique*, c'est-à-dire universelle. Pourtant leur église ne répond pas à cette condition.

L'Eglise de Rome n'est pas universelle sous le rapport du nombre, elle ne compte que 200,000,-000 d'adhérents qui, pour la plupart, ne le sont que de nom. Les protestants en comptent autant. [illegible] pas sous le rapport géographique, [illegible]taines de villes en [illegible] des centaines de [illegible] face d'un prêtre. Elle n'est [illegible] sens qu'elle est partout la même ; nous en avons dit quelque chose au sujet de ceux du rite grec.

Quant à ses opinions sur la politique et sur l'éducation elles varient d'un pays à l'autre. Elle est républicaine en France depuis une couple d'années, elle est monarchique en Espagne et ailleurs. Les principes énoncés par le légat du pape Satolli, sur l'éducation aux Etats-Unis, auraient soulevé ici une véritable révolte. Elle n'est pas universelle non plus dans son adaptation à tous les besoins de l'humanité, un catholique loin de son curé est obligé de mourir comme un protestant, c'est-à-dire sans rites extérieurs.

Elle n'est pas universelle non plus dans le sens de renfermer tous les vrais chrétiens (1) et comme

---

(1) Même d'après ses aveux,

nous l'avons dit elle en abrite un grand nombre qui ne sont chrétiens que de nom.

Ce que l'on nous reproche surtout c'est de porter le nom d'un homme, d'un Luther, d'un Calvin, d'un Wesley etc.

Si on reprochait [illegible] porter ainsi le n[illegible] nique, etc., ils [illegible] désignation devi[illegible] indiquer certaine particularité de notre ordre ; mais avant tout nous sommes catholiques.

C'est ainsi que nous raisonnons : avant tout nous sommes Chrétiens. Très souvent nous n'aimons guère mieux le nom qu'on nous impose, que les catholiques n'aiment le nom de *papiste*.

IV

LA VRAIE EGLISE DOIT ÊTRE APSOSTOLIQUE.

Cela signifierait selon nos antagonistes que " ses pasteurs et ses évêques remontent par une succession non interrompue jusqu'aux apôtres." L'Eglise d'Angleterre professe avoir cette même succession, et pourtant on lui refuse son titre.

Ils n'ont jamais prouvé que la chaîne n'a pas

été rompue pendant les siècles de persécutions. Et par sa nature même, la preuve est impossible. Mais quand même elle serait faite, ce serait une marque bien superficielle. Quand même St. [illegible] imposerait les mains à un homme, si le [illegible] rebelle, le St. Esprit ne [illegible] être plus apostolique que [illegible] ne des apôtres, la foi des apôtres, et surtout la piété des apôtres.

Or, ceux qui apprennent à connaître et à suivre cette doctrine, à imiter cette foi et cette piété en étudiant l'Evangile. appartiennent à la plus ancienne Eglise, et sont les plus apostoliques.

Ceux qui enlèvent des mains du peuple et souvent brulent le livre contenant les enseignements de Jésus lui-même et de ses apôtres, ne sauraient être apostoliques, malgré leurs prétentions.

Remarque.--Comme nous l'avons déjà indiqué brièvement plus haut, la notion d'église chez les catholiques romains dans la pratique sinon en théorie contient deux principales erreurs. Pour eux en réalité ce n'est plus " la société de tous ceux qui professent la foi en Jésus-Christ etc.", mais l'assemblée des chefs, quelquefois c'est le pape tout seul qui, parlant au nom de l'Eglise

devient l'Eglise. Ensuite on raisonne comme si c'était les mêmes hommes qui occuperaient les mêmes postes de siècle en siècle.

DU CHEF DE L'EGLISE

“ Vous êtes Pierre et [illegible] mon Eglise et les portes [illegible] point contre elle.” (Matt. [illegible] les paroles que l'on prononce comme si elles emportaient toute la position. Pour les bien comprendre il faut les lire sans système préconçu, et ne prendre que ce qu'elles contiennent.

On remarque alors.

1o. D'après l'Eglise romaine cette promesse à St. Pierre serait la fondation de tout l'édifice. Rien de plus important alors. Cependant Marc et Luc qui rapportent le même fait omettent cette promesse. C'est donc qu'elle n'avait pas pour eux la même signification et la même importance qu'elle a pour l'Eglise de Rome.

2o. Qu'il n'est pas question de successeur à St. Pierre.

On répond que le gouvernement de l'Eglise doit être toujours le même. Il foudrait le prouver Cette preuve est d'autant plus nécessaire que

l'Eglise romaine modifie certains règlements (Jeûnes, jours de fêtes etc.) parce que les circonstances changent.

3o. Qu'il *ne se trouve aucun terme impliquant le* [illegible] Il n'est appelé ni prince, ni maître, [illegible]ef.

[illegible] qu'il s'agissait de foi. [illegible]t-ils qu'est le Fils de l'Homme ? [illegible] 13) c'est-à-dire. Quelle opinion, ou quelle croyance ont-ils à mon égard ? Pierre montre qu'il a non seulement une opinion raisonnable, mais la vraie foi. Ce verset montre donc qu'en croyant en Jésus comme le " Fils de Dieu vivant " on devient une pierre qui entre dans la structure de l'Eglise laquelle est comparée à un édifice en pierres.

Le fondement c'est Jésus-Christ lui-même : Ephésius II, 20 : " Jésus-Christ étant lui-même la principale pierre de l'angle. 1 Pierre II, 5 : " Soyez vous-mêmes édifiés sur lui (le Seigneur) comme des pierres vivantes etc."

Ainsi les pierres sont les croyants. Ce qui distingue l'apôtre Pierre des autres et qui explique tout, c'est qu'au milieu des opinions contradictoires énoncées sur la personne du Christ, il est *le premier* à faire une confession *publique* et *complète* de

sa foi quand la question est posée à tous.

Comparez celle de son frère André (Jean I, 41) Elle n'est ni publique, ni complète.

Se trouvant placé au tout commencement de la construction, les autres pierre [redacted] ment par dessus lui. [redacted] seul que l'édifice repos [redacted] et d'une façon aussi qu [redacted] mination dans cette fig [redacted] *prophètes* Eph. II, 20.

St. Pierre a certainement été une pierre bien précieuse et bien importante, comme cela paraît au jour de la Pentecôte où trois mille personnes se convertissent à sa prédication, autant de pierres qui reposent sur lui selon la figure.

Mais dira-t-on, Jésus lui a donné *les clefs du royaume des cieux.* Oui, et comme le montre la fin de ce même verset, c'était le pouvoir de *lier* et de *délier.*

Remarquons que ce don, accordé à Pierre ici, est représenté par une *clef,* non un *sceptre,* ni une *couronne,* ni aucun insigne de domination. Ensuite sans mentionner l'emblême, Jésus fait le même don, non seulement aux autres apôtres, mais à des chrétiens assemblés en *église*—église locale, évidemment, pour exercer la discipline. Matt. XVIII, 18.

La promesse lui est faite plus tôt qu'aux autres parce qu'il était plus avancé dans la foi. Voyez plus haut.

Simon fils de Jean doit paître les brebis aussi [illegible] agneaux (Jean XXI, 17), mais rien [illegible] montre que les brebis soient [illegible] Ce sont évi-[illegible] plus avancés en âge et en expérience. [illegible]

Il est établi pasteur du troupeau en général et cette distinction de brebis et d'agneaux a pour but de rappeler que le pasteur doit savoir s'adapter à toutes les classes de chrétiens.

Tous les autres passages que l'on cite, ne prouvent de St. Pierre qu'une primauté d'initiative et d'influence.

Par aucun tour de force on ne réussira à nous montrer cet apôtre *présidant* le conseil de la chambre haute (Act. I) où l'on choisit un remplaçant à Judas, ou encore présidant le 1er Concile de Jérusalem. Act. XV.

On ne voit nulle part que Pierre ait exercé l'autorité, ni que les autres apôtres en aient reconnu une. Au contraire, Pierre se dit pasteur comme eux—les pasteurs ordinaires—(1 Pierre V, 1) Paul dit qu'il n'est *en rien* inférieur aux autres

apôtres sans excepter Pierre. (2 Cor. XII, II). Et quand il a parlé à plusieurs reprise de Christ comme chef de l'Eglise il ne lui est jamais venu à la pensée de parler du " chef visible." En écrivant à Rome il ne fait aucune allusion au pape, ni dans son introduction ni dans ses salutations.

Enfin la question d'autorité [illegible] pour toutes par ces paroles de [illegible] faciles à comprendre. Marc X, 42, 43. "Vous savez que ceux qui ont l'autorité de commander aux peuples exercent une domination sur eux, et que leurs pr.nces les traitent avec empire. Il n'en doit pas être aiusi parmi vous."

L'EUCHARISTIE.

D'après la doctrine catholique romaine " l'Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin."

On appuie cette doctrine sur les paroles de Jésus prononcées lorsqu'il institua la Cène. "Ceci est mon corps. Ceci est mon sang." (Matt. XXVI 26 et suivants ainsi que les passages parallèles dans les autres évangiles et dans la 1ère aux Corin-

thiens.) On ajoute aussi certains versets du VIe de St. Jean : " Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle."

Sous les apparences d'un littéralisme scrupuleux, l'Eglise romaine a pourtant changé, retranché et ajouté ici.

Exemple : Le sacrement de la Cène a été institué à la fin d'un souper, et aujourd'hui elle exige du communiant un jeûne de plusieurs heures.

Jésus a dit du vin : " Buvez-en tous "......

Aujourd'hui le prêtre seul en boit.

Jésus a dit encore ; Ceci est mon corps... Ceci est mon sang." Il n'a pas dit : Ceci est mon âme, ma divinité. Son âme et sa divinité sont pourtant séparables, puisqu'elles ont été séparées quand le corps du Christ a été mis au sépulcre.

Outre cela nous ne pouvons accepter une interprétation aussi matérialiste, car elle constitue une impossibilité physique.

On nous répond que c'est un mystère ; et on ajoute que nous ne connaissons pas toutes les propriétés de la matière. Mais il s'agit ici de propriétés connues, poids, volumes etc.

Le mystère c'est l'incompris, tout au plus l'incompréhensible. Ici c'est l'impossible au point de vue corporel, comme au point de vue spirituel,

Il est impossible qu'une hostie contienne un homme de six pieds. Et il est impossible qu'il y ait plusieurs Christs comme il y a plusieurs hosties. Il est aussi impossible qu'un homme là vivant se donne à manger à d'autres [illegible] un morceau de pain.

Nous basant [illegible] les éléments conservent toutes leurs qualités [illegible], nous concluons que les paroles de Jésus doivent être prises dans un sens figuré. Comme, par exemple, quand Jésus dit : " Je suis le chemin. Je suis la porte etc." Comme en montrant une photographie, on dit : voici mon père, ou ma mère ; ou encore c'est moi-même.

Le contexte confirme cette interprétation : Jésus dit au verset 29, Matt. XXVI : " Je ne boiras plus de ce *fruit de la vigne.* Ce n'est donc pas littéralement du sang St. Paul (Cor. XI, 26) dit : " Toutes les fois que vous mangerez de ce *pain*"... C'est donc du pain.

Luc XXII, 19 et Cor. XI, 25 disent : " Faites ceci en *mémoire* de moi." Ce mot n'aurait pas de sens si Jésus avait dû être toujours corporellement présent avec les siens dans ces occasions. On garde un souvenir des absents, non des personnes présentes.

" Toutes les fois que vous mangerez de ce pain et que vous boirez de ce calice ; vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne." [redacted] XI, 25. Mais ce n'est pas pour annoncer [redacted] que l'on communie dans [redacted]menter en nous [redacted] le mal." Cath [redacted]

Voilà pour[redacted]core sur certains versets du XIème de St. Jean [redacted] en réalité il n'est pas question du sacrement qui nous occupe, mais de foi qui s'approprie la substance divine. Si Jésus dit au ver. 55 : " Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle : " C'est qu'il a donné plus haut au v. 47, l'explication en disant : " Celui qui croit en moi à la vie éternelle."

Comme il n'y a qu'un moyen d'avoir la vie éternelle, *manger sa chair* et *croire en lui* c'est donc une seule et même chose.

Mais, répond-on, la foule a pris ces paroles dans leur sens littéral et s'en est scandalisée.

Et Jésus, au lieu de leur expliquer de nouveau, a répété la même chose avec plus d'énergie que jamais.

Cela est vrai mais il l'a expliquée à ses disciples

au ver. 64. (1) " C'est l'esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien ; Quant aux autres, ils n'avaient pas reçu du Père la grâce de venir à Christ, ver. 66. Après avoir fermé les yeux volontairement à la lumière qui com[illegible] ler sur eux, ils ont été punis [illegible] péché. Jean XII, 40. [illegible] etc.

Le ver, 57-58 est une réduction à l'absurde de l'interprétation matérialiste de ce chapitre.

" Comme mon Père qui est vivant m'a envoyé et que je vis par mon Père, de même celui qui me mange vivra aussi par moi."

Il y a donc un parallèle complet entre les deux.

Comme Jésus vit par son Père, de même le chrétien vit par Jésus. Et la force des mots *comme* et de *même* indique que le procédé est identique dans les deux cas. Si le chrétien mange réellement et corporellement son Sauveur, il faudra donc que celui-ci mange corporellement le Père. Ce qui est absurde, " Dieu est esprit."

Jésus se nourrit de son Père spirituellement parlant, et le chrétien se nourrit de Jésus-Christ de la même manière.

---

(1) Verset 63, version protestante.

Jésus n'est pas corporellement dans le pain et le vin de la Cène, mais nous avons là des souvenirs, des symboles qui nous parlent de sa mort expiatoire, et nous disent énergiquement que nous [illegible] nourrir de ses mérites et de ses en- [illegible] réalité dans l'ho[illegible] l'Eucharistie et ce que [illegible] de la messe tombe de soi.

Remarque.—Il est bon que les catholiques romains n'oublient pas qu'avant l'année 1215 la doctrine de la présence réelle ou de la transsubtantiation n'était pas imposée aux fidèles. S'ils avaient le droit de la rejeter alors, pourquoi ne l'ont-ils pas aujourd'hui ?

LF PURGATOIRE.

Pour établir sa doctrine du Purgatoire, l'Eglise romaine se base sur le témoignage des Pères, sur le 12e chap. du 2e livre des Machabées, et sur certains passages du Nouveau Testament que nous allons examiner.

Nous rejetons d'emblée toute preuve tirée des Pères pour établir cette doctrine. Non seulement

parce que les Pères tâtonnent et se contredisent, mais parce que la question elle-même est au delà de leur compétence.

Le passage des Machabées qui dit : " C'est [illegible] pensée sainte et salutaire de pri[illegible] n'a pas pour nous la [illegible] que le livre [illegible]

Ces livres [illegible] pas été accep[illegible]ment " les gardiens des orac[illegible]. Rom. III, 2.

L'Eglise grecque les a rejetés au concile de Laodicée, et l'Eglise romaine ne les a officiellement reconnus et mis au niveau de l'Ecriture Sainte qu'au concile de Trente 1546.

Quand Jésus parle d'un " péché qui ne sera pardonné ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir," (Matt. XII, 32) il emploiye simplement une manière énergique pour dire qu'il ne sera jamais pardonné, c'est pour cela qu'on l'appelle le péché irrémissible. Comparez Luc XII, 10, où la même pensée est exprimée.

On veut conclure de ces paroles que certains péchés seront pardonnés dans l'autre vie. L'absurdité de ce raisonnement paraîtra si on change les termes. Il est certain que le péché du *vol* ne sera *approuvé* de Dieu ni dans ce siècle, ni dans le siè-

cle à venir. Les autres péchés le seront-ils ? Ils le seraient si le raisonnement ci-dessus était logique.

[redacted] question de pardon ici ; tandis que [redacted] expie, où l'on *paye* [redacted] des péchés déjà [redacted] de pardon. Ce n'est [redacted] Purgatoire, que Jésus traite ici.

Le feu mentionné dans la 1re aux Cor. III, 13 doit éprouver l'œuvre et non l'ouvrier. Et ce feu aura lieu *au jour du Seigneur* (traduc. catho.), et ce jour-là l'œuvre de *chacun* sera mise à l'épreuve. S'il est *un jour* où cela se fait, ce ne peut être qu'à la fin du monde quand d'après l'Eglise romaine elle-même le purgatoire aura cessé d'exister.

Il est dit de la sainte cité (Apoc. XXI, 27) que " rien de souillé n'y entrera " On ne saurait raisonnablement trouver ici l'idée d'un purgatoire car la manière dont la purification se fait n'est pas indiquée. Pourquoi ceux qui meurent aujourd'hui avec un petit péché ne serait-ils pas traités comme le seront ceux qui mouront ou qui seront encore en vie à l'instant où Jésus paraîtra pour le grand jugement, tel qu'indiqué Apoc. XX, 13-14 ? Il n'y aura alors que deux classes.

Le raisonnement que l'on fait sur la nécessité d'avoir un lieu pour se purifier de quelques petits péchés avec lesquels on aurait été surpris par la mort, est basé sur une fausse conception de la nature divine. Dieu ne cherche [illegible] son enfant à l'im[illegible] pourrait le dire. [illegible] ception de l'état d[illegible] uni à son maître, se tient toujours dans l'attitude du repentir.

La *prison* dont il est parlé dans St. Luc XII, 58 est prise pour le purgatoire et *l'obole*, v. 59, pour les péchés véniels. Si l'obole n'est pas payée le prisonnier ne sortira jamais.

Ainsi cette parabole s'applique également bien à l'enfer, vu que Jésus ne dit pas que *l'obole* sera jamais payée.

Les catholiques citent encore quelquefois 1 Pierre III, 19. Mais des commentateurs catholiques autorisés déclarent que cette *prison des esprits* ce sont les *limbes.*

Cette déclaration suffit pour les empêcher de se servir de ce verset, quand même nous ne croyons pas aux limbes.

Cette prison est la même dont il est parlé dans Jude 6. Ces prisonniers, nous est-il dit, avaient

été "rebelles" (comme les anges déchus) et "incrédules." Ce ne sont pas là des péchés véniels qui s'expient au purgatoire.

Nous citons à notre tour le cas du brigand converti sur la croix. Tout grand coupable qu'il soit il reçoit un pardon sans peines temporelles qui lui soit attachées, un pardon qui lui ouvre l'entrée immédiate du Paradis.

Direz-vous qu'il aurait la *contrition parfaite* ? Pourquoi les autres ne l'aurait-il pas également ? Direz-vous que ses souffrances physiques ont été une expiation ? Il a dû moins souffrir pendant ces quelques heures que la plupart des malades, qui sont des jours et des semaines dans leur lit.

Direz-vous que ce cas isolé n'établit pas une règle ? La miséricorde de Dieu est toujours la même, ce qu'il veut et peut faire pour l'un il le veut et peut faire aussi pour l'autre.

L'Evangile ne connait qu'une manière de purger ou de purifier une âme de ses péchés : c'est par le moyen du sacrifice de Jésus-Christ et l'influence du St. Esprit.

" Le sang de Jésus-Christ nous purifie de tout péché." (1 Jean I. 7).

" Il a effacé par son sang la cédule qui était contre nous." (Col. II, 14.)

" Combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par le St. Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes..." Héb. IX, 14.

" Ce sont ceux qui sont venus ici après [illegible] passé la grande tribulation [illegible] leurs robes dans le sang [illegible] 14.)

" Il n'y a mainte[illegible] condamnation pour ceux qui sont en [illegible]rist." (Rom. VIII, 1.)

Ces passages et beaucoup d'autres nous montrent par qu'elle purification l'âme doit passer.

Avant le concile de Florence, en 1439, on n'était pas tenu de croire à l'existence du Purgatoire. Depuis cette époque c'est devenu un dogme catholique romain.

LA CONFESSION.

Le mot confession se retrouve plusieurs fois dans l'Ecriture sainte. Mais à chaque fois il est question d'une confession à Dieu, d'une confession publique, ou encore d'une confession à la personne offensée. Jamais on ne trouve une confession à l'oreille d'un prêtre.

Et c'est le résultat d'une simple habitude d'esprist si l'on associe toujours le pardon des péchés avec l'acte de les confesser à un homme. Ce sont au fond deux choses parfaitement distinctes.

On nous cite, pour établir la doctrine catholique romaine, les paroles de Jésus dans Jean XX, 23 : "Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez."

Nous remarquons d'abord que ces paroles sont dites à *d'autres* en même temps qu'aux apôtres, comme cela parait dans le récit de St. Luc XXIV, 33. Ce qui détruit l'idée d'une classe spéciale ayant seule l'autorité de pardonner les péchés.

Ensuite, nulle mention n'est faite de la confession. Il s'agit de *remettre* ou de *retenir* les péchés, pas de la méthode à employer pour les connaître.

Puis, dans des passages comme Matthieu XVIII, 18, Jésus dit : "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel." Il ne dit pas : avant de lier ou de délier le pénitent, vous découvrirez son état de conscience par une complète confession. Au contraire, le contexte montre qu'on y va par un autre chemin.

L'offensé, après avoir fait des efforts pour ame-

ner l'offenseur à la repentance sans réussir, porte l'affaire devant l'Eglise—nécessairement l'Eglise locale—et l'impénitent est lié sans l'intermédiaire du confessionnal.

La distance qui sépare la confession proprement dite du pouvoir des clefs, a été vue par plus d'un controversiste romain.

Aussi Scheffmacher dans son manuel, veut-il construire un pont sur la difficulté. Il parle ainsi : " Il faut déclarer ses péchés au prêtres. Les prêtres ne peuvent faire la distinction des péchés q'uils doivent remettre ou retenir, si l'on ne déclare les péchés qu'on a commis. Un juge ne peut prononcer sans connaissance de cause."

Ce raisonnement met de côté la confession, car les juges n'appuient pas leurs sentences sur les paroles de l'accusé mais sur des preuves positives.

Le prêtre, du reste, n'est jamais sûr de connaître la vérité, et c'est sans doute pour cela qu'il fait dire à son pénitent : " Je me confesse *à Dieu*..." Puis plus loin : " Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon et la rémission de nos péchés."

Ainsi les passages principaux sur lesquels on s'appuie ne mentionnent même pas la confession.

Remarque I.—Si l'on s'est bien confessé à Dieu

comme plus haut ou comme dans la prière dominicale, à quoi bon demander pardon à un homme que l'on n'a pas offensé ?

Remarque II.—On considère souvent cette question sous un aspect particulier, on l'appelle le *pouvoir des clefs*. Le Seigneur fait évidemment allusion, dans cette expression, à la cérémonie de consécration d'un scribe

En le recevant dans l'ordre on lui donnait, suivant l'expression consacrée, *la clef de la connaissance* Voyez le Dict. de la Bible de Smith et Luc XI, 52.

La clef de la connaissance c'était *le privilège d'enseigner*. La clef du royaume des cieux, c'est la prédication de l'Evangile par tous ceux qui en ont la connaissance,—pasteurs ou laïques,—qui lie et délie suivant que l'audition rejette ou reçoit cette prédication.

Quelles que soient les opinions des catholiques aujourd'hui sur le pouvoir des clefs, il ne faut pas oublier qu'avant l'an 1215 personne n'était obligé de se se confesser à l'oreille d'un prêtre.

CULTE DES ANGES ET DES SAINTS.

La question du culte à rendre aux anges est facile à régler si on la prend toute seule.

Aux passages de l'Ancien Testament que citent quelquefois les catholiques, comme Job VI, Gen. 19 ; 1 Zac. I, 12, on peut répondre que cet ange dont il est fait mention ici est appelé l'Ange du *Seigneur* ou même le Seigneur, ce qui montrait que c'était une apparition de Dieu lui-même. Gen. 18, 33.

Les Pères de l'Eglise primitive enseignent que cet Ange du Seigneur était Jésus-Christ. Puis Job V, 1 est une parole d'Eliphaz dont le raisonnement est condamné à la fin du livre, ce n'est donc pas une autorité.

Puis l'enseignement du Nouveau Testament ne laisse rien à désirer sur la position à prendre sous la nouvelle alliance.

St Paul dit aux Colossiens II, 18 : " Que personne ne vous séduise en affectant de paraître humble et par un culte des anges...... se mêlant de parler de choses qu'il ne sait point." Le mot *supertit eux* que les versions catholiques ajoutent au mot *culte* ne se trouve pas dans le Grec ni dans la Vulgate.

Quand même les idées des hérétiques d'alors auraient été difiérentes de celles qu'ont ajourd'hui les catholiques sur la nature des anges Le culte de ceux-ci est condamné en bloc. On a tort aussi

de dire que ces faux docteurs faisaient des anges égaux à Dieu, puisque c'était pour *paraître humble* qu'on leur rendait un culte.

Enfin dans l'Apoc. XIX, 10 et XXII, 8, 9 nous voyons un ange refuser absolument tout acte d'adoration.

Mieux que tout cela, sans faire de distinction entre les différentes espèces de culte, Jésus dit : Matthieu IV, 10 : C'est le Seigneur votre Dieu que vous adorerez ; c'est lui seul que vous servirez."

LES SAINTS NOUS ENTENDENT-ILS.

Le raisonnement que l'on fait pour l'affirmative est celui-ci : " Les anges connaissent ce qui se passe sur la terre (Luc XVI) les saints sont comme les anges donc ils les connaissent aussi." Il est bon de remarquer d'abord qu'il n'est dit nulle part que *tous* les anges savent *tout* ce qui a lieu ici. Ils ont évidemment une connaissance partielle en en rapport avec les services qu'ils rendent à l'humanité.

Et puis les Saints ne seront semblables aux anges qu'*après la résurrection* : Matt. XXII, 30 ; Luc XX, 36.

Jésus se contente de dire (Luc XV), que quand un pécheur se repent, il y a de la *joie dans le ciel.... devant les anges.* Il ne se serait pas arrêté en si beau chemin s'il avait pu ajouter : et *devant les saints.*

Mais on dit : les saints des temps passés, les prophètes, par exemple, ont eu des révélations de choses se passant au loin ; Dieu peut bien leur faire connaître nos prières.

Que Dieu le *puisse*, ce n'est pas une preuve que Dieu le *veuille.* Plusieurs choses nous portent à croire qu'il ne le fera pas.

(a) C'est rabaisser Dieu que de vouloir en faire régulièrement un faiseur de commissions. (b) S'il ne veut pas accorder ce que l'on demande, il n'aura qu'à ne pas faire la commission. S'il le veut, l'intercession est inutile. (c) Les requêtes sont trop nombreuses pour qu'un esprit qui n'est pas infini les saisisse toutes. Plusieurs milliers de catholiques, sans doute, prient la Ste. Vierge en même temps. Les Saints morts " se *reposent* de leurs travaux." Apoc. XIV, 13.

Nous voyons bien (Apoc. V, 8) les vingt-quatre vieillards avec des coupes contenant le symbole des prières des saints ; mais pour avoir droit de citer cela en faveur de l'intercession des Saints, il

faudrait montrer *où* et *quand* ces prières ont été offertes.

N'oublions pas les déclarations de l'Ecriture sur ce point : "Ils (les morts) n'ont plus de part à tout ce qui se passe sous le soleil." Eccles IX, 6. "Va-t-on parler aux morts de ce qui regarde les vivants." .... Esaïe XIII, 19.

COMMENT HONORER LES SAINTS.

On prétend qu'il faut honorer les saints, et leur rendre, non un culte de *latrie*, mais un culte de *dulie*.

Si l'on se contentait *d'honorer* les saints, de garder leur souvenir dans sa mémoire, et d'imiter leur exemple, nous n'aurions pas d'objections.

Nous objectons à la position prise par l'Eglise romaine ici parce que

1o La distinction faites par les catholiques entre le culte de *dulie* et celui de *latrie* ne peut s'établir par l'Ecriture. *Dulie*, duleia est le culte que les païens rendaient à leurs dieux. Gal. IV, 8.

2o La distinction faite en théorie, dans les ouvrages de controverse, n'est pas faite dans la pratique. On offre aux Saints des prières et une adoration comme on en offre à Dieu lui-même.

On chante la stophe suivante :

" Rien ne résiste à Philomène
" Tout cède à son bras tout-puissant
" Le ciel à sa voix souveraine
" Daigne se rendre obéissant."

Quand on appelle la Ste Vierge, *Reine du ciel*, on ne pourrait en dire plus de Dieu.

Dans une même attitude de corps et d'esprit, sans leur spécifier des distinctions mentales, on enseigne aux enfants dans le *Devoirs du Chrétien*, page 329, à dire : " Jésus, Marie, Joseph je vous donne mon cœur, mon esprit, ma vie *!* " Vous avez ici les mêmes paroles, la même adoration offertes à Jésus-Christ et à St. Joseph.

3o Nous objectons parce que l'on en fait des médiateurs.

Quand on demande à un chrétien vivant de prier pour soi, on ne se met pas à genoux devant lui, on ne lui rend pas un culte de *dulie*, ce n'est ni de près, ni de loin un culte religieux quelconque, c'est une simple demande.

Pour prier les Saints du ciel on se met à genoux et on ne leur dit pas seulement : Priez pour nous on dit ; " Doux cœur de Marie soyez mon salut," ou bien : " Sainte Mère de Dieu nous recourons à

votre protection...... délivrez-nous constamment de tous les dangers." (Caté. p. 6.)

Du reste quand on demande à ces saints, qui [illegible]d'hui passés dans une autre sphère [illegible] pour nous, on s'oppose à [illegible] " Il n'y a qu'un [illegible] Dieu et les hommes. Jésus-[illegible]ffmacher veut restreindre la médiation [illegible]onnée ici, à l'expiation. Paul pose Jésus comme médiateur sur toute la ligne. Comparez I Jean II, 1.

4o Nous rejetons le culte des saints parce qu'il est fondé sur une fausse conception de la nature divine, fondé sur l'idée que Dieu n'est pas assez bon pour nous accueillir, qu'il est moins tendre que la Ste Vierge, par exemple. Comparez cela avec Matt. XI, 28 où Jésus dit : " Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés et je vous soulagerai. C'est Jésus qui est " le chemin, la vérité et la vie." C'est Dieu le Père qui a donné son Fils.

5o Le culte des Saints relègue Dieu au second rang dans la dévotion des catholiques.

Il ne peut en être autrement quand on enseigne dans le livre *Devoirs du Chrétien* que la prière suivante : " Très doux Jésus ne soyez pas mon juge,

mais mon sauveur," n'acquiert que 50 jours d'indulgence ; tandis que celle-ci : " Doux cœur de Marie soyez mon salut," en obtient 300. Les gens iront naturellement où avec le moins de travail on obtient le plus de résultat.

6o L'invocation des Saints n'a pas commencé avant le 3e siècle. Le plus ancien Père dont on puisse citer une parole claire sur ce sujet est Basile, qui mourut en 379.

LES REFORMATEURS.

Dans la plupart des livres de controverse écrits par des auteurs catholiques, on trouve d'inqualifiables calomnies à l'adresse des réformateurs Luther, Calvin et les autres. A les en croire ces hommes auraient été ce que l'humanité a jamais vu de plus vil et de plus méprisable.

Et ceux qui écrivent ainsi se croient dans une position inattaquable : ils n'acceptent pas d'autres témoignage historique que celui d'écrivains catholiques approuvés. Or, si un écrivain catholique n'est pas scrupuleux il altèrera tout simplement la vérité. Au lieu d'avouer par exemple, que Luther ne s'est marié que huit ans après avoir brisé avec l'Eglise romaine en affichant ses thèses,

il dira qu'il s'est fait protestant pour épouser Catherine de Bora.

Si l'historien catholique est honnête, il gardera le silence, non seulement sur les vertus des réformateurs, mais sur toutes les questions où la vérité paraît nuire à sa cause. Nos adversaires comptent [illegible]

A ceux qui [illegible] yeux pour voir et des oreilles pour entendre, nous proposons les considérations suivantes :

1o Nous leur recommandons de consulter, sur la vie des réformateurs, des auteurs reconnus par le public instruit comme plus soucieux de la vérité historique que des intérêts de n'importe quel parti.

2o Nous leur demandons s'il est possible que des hommes si méchants aient pu gagner la confiance de tant d'âmes qui voulaient se sauver comme vous.

Certaines personnes s'attachent aux pas des vicieux, mais quand ceux-ci sont riches et puissants ; pas quand c'est un simple petit moine persécuté et pauvre.

3o S'ils ont été si vils et si méprisables, comment se fait-il que des populations instruites et

respectables, parfaitement à même de connaître les détails de la vie de ces hommes, leur élèvent des monuments en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs ?

4o Nous pourrions bien répondre à ces accusations malpropres et menteuses, en racontant la vie des papes, et spécialement celle d'Alexandre VI, telle qu'on peut la lire dans n'importe quelle encyclopédie. Mais nous préférons ici faire remarquer tout simplement que cette argumentation est fondée sur une fausse notion du protestantisme.

Quand on aurait prouvé que Luther et Calvin ont été méchants, on aurait tout simplement prouvé que certains hommes professant les doctrines de Jésus-Christ n'ont pas mis leur vie en accord avec ces doctrines.

Le protestantisme n'est pas la doctrine ou si vous voulez, la religion d'un homme quel qu'il soit ; il est *un simple retour* à la doctrine de Jésus et des apôtres.

Personne ne nous impose ses croyances : nous acceptons celles que nous trouvons en harmonie avec l'Evangile. Voilà pourquoi les protestants parlent si souvent de l'Evangile. Voici pourquoi

les réformateurs méritent notre respect, c'est qu'ils se sont appliqués à donner l'Evangile au peuple.

INDEX